



Grône Info

N°1 — Juin 2018



Premier bilan de la taxe au sac : résultats réjouissants et tolérance zéro

Depuis le 1^{er} janvier dernier, le Valais romand a majoritairement adopté le principe du « pollueur-payeur ». Notre Commune par voie de conséquence a mis en application la taxe au sac qui n'autorise plus l'utilisation des sacs noirs mais uniquement les sacs taxés blancs et rouges flanqués du slogan « Trier? C'est pas sorcier ». Ces derniers, en vente dans la plupart des commerces, sont les seuls autorisés à être jetés dans les conteneurs destinés aux déchets ménagers.



Cette taxe a comme objectif de responsabiliser tous les ménages invités à encore mieux trier leurs déchets pour en réduire la quantité des déchets à incinérer.

À fin avril, soit quatre mois après l'introduction de la taxe au sac, nous constatons une encourageante diminution de 42 % des déchets ménagers produits sur la Commune de Grône. Celle-ci s'explique par un meilleur tri à la source et une meilleure séparation des déchets recyclables (verre, papier, PET, etc.) ainsi que des déchets de table. Cette importante réduction dépasse largement l'estimation de 25 % établie par la Commune et le Canton. Cet indice sera suivi régulièrement afin d'évaluer si la tendance se confirme tout au long de l'année. Pour parvenir à ces résultats réjouissants, notre Commune a mis à la disposition de la population un guide pratique complet relatif à l'évacuation des déchets (disponible auprès de l'administration communale ou sur le site internet www.grone.ch dans la rubrique *Vivre>Environnement>Déchets*). De plus, du personnel communal a assuré une

(Suite p.2)

UNE ENCOURAGEANTE
DIMINUTION DE
42%
DES DÉCHETS
MÉNAGERS

Édito

Marcel Bayard, président

Chères concitoyennes et chers concitoyens, l'ensemble du conseil communal espère que vous accueillerez favorablement la nouvelle mouture du Grône Info. Nous l'avons souhaité plus allégé et plus convivial pour un confort de lecture accru.

Les informations contenues dans le Grône Info sont des amorces d'articles jugés pertinents par notre Administration. Certains seront plus fournis que d'autres eu égard à l'importance du sujet traité, d'autres trouveront, de cas en cas, leur développement sur notre site internet : www.grone.ch. Vous y trouverez égale-

ment des brèves, essentielles pour retranscrire le plus fidèlement possible la vie de notre communauté.

Cette publication vous sera proposée 4 fois l'an. Toute actualité jugée brûlante au point de ne pouvoir attendre cette périodicité trimestrielle pourrait impliquer une édition spéciale et supplémentaire.

Nous n'avons plus qu'à l'expérimenter et déjà vous donner rendez-vous à la rentrée début septembre 2018. Bonne lecture et excellent été à toutes et tous !

présence aux divers éco-points lors de journées spéciales consacrées à l'information et la sensibilisation du public à la thématique du tri.

Malgré toutes ces actions, des contrevenants ont été interpellés lors des contrôles réguliers effectués par les personnes assermentées. Ainsi, durant les 3 premiers mois de tolérance qui expiraient à la fin mars 2018, les délits faisaient uniquement l'objet d'avertissement. En cas de nouvelle infraction, les personnes concernées seront considérées comme des récidivistes. Depuis le 1^{er} avril, en revanche, la tolérance a été poussée à zéro eu égard aux personnes appliquant correctement la réglementation. Les fraudeurs sont dorénavant sanctionnés selon

TOLÉRANCE ZÉRO

le chapitre IV du Règlement sur la gestion des déchets de la Commune de Grône du 13.12.2017 et selon la Directive 2 concernant les sanctions et les amendes. Des amendes allant de CHF 500.- à 10'000.- (+ TVA et frais) peuvent être délivrées. Ces montants sont doublés à chaque fois que l'infraction se renouvelle. Avis aux amateurs!

DES AMENDES ALLANT DE CHF 500.- À 10'000.-

Plus d'infos :

www.grone.ch/town/dechets-181.html

De nouveaux défis pour être plus performant

L'introduction de la taxe au sac induit de nouveaux défis et opportunités pour la Commune de Grône, plus particulièrement pour la Déchetterie Intercommunale des Etreys (ci-après DIE). Il devient en effet impératif de pouvoir maintenant identifier les détenteurs des déchets tout en quantifiant leur volume de déchets. Un tel objectif ne peut être atteint qu'en investissant dans des balances à l'entrée et à la sortie de la DIE.

Vous le savez peut-être, le compte communal des déchets doit être autofinancé. Cela signifie que tous les investissements doivent être financés uniquement par la taxe des déchets. À l'inverse, si le compte des déchets est positif en fin d'année, le surplus ne pourra être capitalisé et devra servir soit à de futurs projets ou mesures liés aux déchets, soit à la réduction de la taxe de base.

LE COMPTE COMMUNAL DES DÉCHETS DOIT ÊTRE AUTOFINANCÉ

Soucieux du coût et de la qualité des prestations à fournir aux citoyens, la commission intercommunale de la DIE ainsi que le Conseil communal sont entrés en discussion avec l'UTO dans le but d'élargir la palette des possibilités et opérer un choix optimal en vue d'investissements futurs relatifs à la DIE.



Après plusieurs entretiens, la commission intercommunale de la DIE a soulevé de nombreux points positifs au déménagement de la DIE à l'UTO :

- augmentation du nombre de jours ouvrables (de 2 actuellement à 6)
- accès direct à l'UTO à l'aide d'une carte
- infrastructures spécialisées
- augmentation du personnel à disposition
- déchetterie continuellement aux normes légales et environnementales
- forte diminution du coût d'exploitation
- vision à long terme concernant la capacité à absorber les volumes de déchets dans le futur. En effet, la DIE dispose d'une trop faible capacité à 10 ans, ce qui nécessiterait obligatoirement d'importants investissements.

Un accord de principe, mais pas encore définitif, a donc été trouvé avec l'UTO pour une ouverture aux citoyens de la Commune de Grône au 1^{er} janvier 2019.

Ce transfert permettrait d'optimiser les coûts et la qualité des services fournis. De plus, il s'inscrit dans une vision globale de l'agglomération de la région, à savoir 3 grandes déchetteries pour le Valais central (Sierre-Est, UTO, Sion-Ouest). Pour ce faire, il importe que l'UTO améliore la gestion du flux dans sa déchetterie afin d'accueillir de nouveaux utilisateurs et que la Commune implante de nouveaux éco-points sur son territoire.

Actuellement, le Conseil communal avec l'appui de la commission des déchets élabore un projet de réadaptation et de développement des 2 éco-points situés sur la Commune (place des Écoles et Loye). L'objectif est que le citoyen puisse effectuer son tri « courant » (PET, papier, carton, verre, etc.) sur la Commune afin d'éviter tout déplacement inutile à la déchetterie ce qui lui confèrera un appréciable gain de temps.

En conclusion, ces décisions devraient permettre une gestion plus efficace et efficiente des déchets, que ce soit pour la Commune ou pour le citoyen.



PET ou plastique?

La différence est importante car, à ce jour, uniquement les récipients en PET arborant le logo officiel PET peuvent être recyclés et donc déposés dans les collecteurs prévus à cet effet aux éco-points de Grône et Loye. Les autres plastiques (bouteilles de lait, de crème, de yogourt, flacons de lessives, de détergents, de produits cosmétiques, bouteilles d'huile, de vinaigre, de sauce, etc.), tels que PE-HD, PP, PS, peuvent être retournés dans la plupart des grandes surfaces commerciales ou alors obligatoirement mis dans le sac taxé avec les ordures ménagères.

Plus d'infos :

<http://www.petrecycling.ch/fr/collecter/>

Ces forêts qui nous protègent!

Durant les dernières décennies, les techniques d'exploitation forestière ont considérablement évolué. Elles tiennent compte aujourd'hui de l'expérience acquise dans l'arc alpin, notamment des multiples fonctions de la forêt, toutes intimement liées. Exemple concret avec la forêt de Lens au-dessus de Loye.

Depuis plusieurs années, l'exploitation forestière s'est intensifiée en Valais. Au premier regard, l'observateur constate que les techniques sylvicoles sont aujourd'hui différentes de celles utilisées autrefois. Principaux changements: la grandeur des ouvertures réalisées, la mécanisation des interventions et le bois mort laissé en forêt.

Protection, production, récréation, biodiversité

Les avalanches de 1999 et les inondations de 2000 nous ont cruellement rappelé que les forêts ne servaient pas uniquement de réservoir de bois, mais remplissaient un rôle essentiel de protection contre les risques naturels.

L'expérience de l'arc alpin

Protection, production, détente et biodiversité. C'est dans ce contexte d'une forêt à multiples fonctions que les forestiers inscrivent aujourd'hui leur mission.

Assurer la régénération de la forêt

Lors de l'établissement de la cartographie de la forêt de Lens, celle-ci a été identifiée comme remplissant un rôle de protection prioritaire contre les avalanches et les chutes de pierres. Les arbres ralentissent, voire stoppent les blocs en mouvement. Pour les avalanches, leur action est préventive: située dans la zone de décrochement, la forêt fixe la neige au sol et permet d'éviter les coulées.



Bois et rochers, de bonnes protections naturelles

Cependant, dans la forêt qui surplombe Loye, l'analyse réalisée par les forestiers a démontré que l'état de santé de ce peuplement ne permettait plus de garantir à long terme les fonctions de protection. Les arbres vieillissants, il devient impératif d'obtenir en sous-bois une régénération abondante qui puisse assurer la pérennité de la forêt et garantir la sécurité du secteur.

Sans lumière, pas de repousse

La forêt de Lens se composait, avant les interventions sylvicoles, de gros arbres parfois instables dont le fort ombrage ne permettait pas au rajeunissement de s'installer. Grâce aux ouvertures créées, la forêt de Lens a retrouvé une abondance de luminosité, et les conditions sont désormais idéales pour le développement de la jeunesse.

Un bois mort pas si mort que ça

Dans la forêt de Lens, la coupe a été semi-mécanisée. L'utilisation des machines permet de diminuer les coûts pour

la collectivité et d'effectuer des travaux précis en toute sécurité.

Laissées sur le sol, les branches, comme le bois mort, se décomposent progressivement et enrichissent la forêt d'humus. Éparpillées, elles se décomposent plus rapidement, l'humus est mieux réparti, et le processus favorise le développement d'une microfaune favorable à la biodiversité.

La coupe des arbres à un mètre du sol, voire davantage, et les troncs disposés en travers dans la pente ne sont pas des manœuvres anodines. Les surfaces où ont été effectuées les ouvertures ont, le temps du rajeunissement, davantage de difficulté à contenir les risques naturels tels que les chutes de pierres. Laissés sur place, largement proéminents, les souches et les troncs augmentent la rugosité du terrain, fixent la neige au sol et ralentissent les chutes de pierres.

Les coupes réalisées sur le territoire géré par le Triage forestier du Vallon assurent le rajeunissement de la forêt et permettent de maintenir durablement les nombreux services qu'elle rend à notre société.

Article complet à découvrir sur le site www.trivallon.ch

Laissées sur le sol, les branches, comme le bois mort, se décomposent progressivement et enrichissent la forêt d'humus



Philippe Largey, garde-forestier

Mérites communaux

Les mérites de la Commune de Grône sont destinés à récompenser et à encourager une personne et/ou un groupe (société, association, fondation, autres) qui se sont particulièrement distingués, dans le domaine culturel, sportif, social, scientifique, humanitaire ou autre, par leurs actions, leurs activités, leurs œuvres ou leur dévouement et qui ont marqué la vie sociale de Grône.

À l'exception du mérite extraordinaire, chaque citoyen peut proposer des candidats au moyen du formulaire officiel à disposition à l'administration communale ou sur le site Internet www.grone.ch.



Aurélien Devanthery

Mérite sportif champion suisse junior de rallye 2016



Misty Maye

Mérite sportif championne VS natation 2016 (classe âge 2002)



Tristan Neurohr

Mérite culturel champion suisse soliste 2016 (basse)



Lorédana Metry

Mérite spécial comme reconnaissance des années de bénévolat pour l'organisation de la fête des aînés de notre commune



Marie-Madeleine Theytaz

Mérite spécial comme reconnaissance des années de bénévolat pour l'organisation de la fête des aînés de notre commune

Réalisation : Burgener Communication
Ce document a été imprimé sur un papier respectueux de la nature.

Brèves

Nouvelle place de jeux des Maraissettes

Une nouvelle place de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans sera tout prochainement aménagée aux Maraissettes à proximité du club house du tennis. Des installations comme un bateau, un toboggan, une pyramide à grimper et une tyrolienne feront la joie de nos bambins. Une fontaine ainsi qu'une table et des bancs agrémenteront l'espace.



Nouvel animateur socioculturel

M. Gabriel Mayor a été nommé animateur socioculturel à 30% : « L'objectif de ma présence à Grône est d'effec-

tuer d'abord une analyse des besoins des jeunes pour ensuite accompagner les membres de la Société de la Jeunesse de Grône dans l'organisation de certaines de leurs actions et événements. »

<https://animationjeunessegrone.com/accueil/>

Nouveaux courts de tennis et système de réservations informatiques

Deux nouveaux courts de tennis sont venus compléter l'existant et soutenir le développement de ce sport dans notre commune. Les réservations se feront via le site du club (www.grone.ch dans la rubrique *Accueillir*). Un joueur qui réserve son heure par internet se verra remettre un code d'accès aux vestiaires alors que sa carte électronique lui permettra d'accéder au court. Bons matches !



Nouveau règlement pour les subventions communales aux sociétés locales

Le principe d'attribution des subventions aux sociétés vise à optimiser l'octroi de subventions annuelles et à rendre la procédure transparente et équitable.

Le principe repose sur trois éléments :

1. Le montant budgétaire communal alloué
2. Les critères d'évaluation
3. Le questionnaire aux sociétés

<https://www.grone.ch/data/documents/Attributionsubventionsociete.pdf>

Décisions communales

Le Conseil communal se propose de communiquer sur chaque édition du Grône Info un ensemble de brèves et de fraîches décisions. En voici de toutes récentes qui complètent les brèves susmentionnées :

- > Compte tenu de la fermeture de la route Grône - Loye prévue pendant plusieurs mois cet été, le Conseil communal a décidé la création d'une commission baptisée DIEL (Daillet - Itravers - Erdosson - Loye). Elle se compose de MM Matthieu Arlettaz, Frédéric Lambiel, Stéphane Wenger, Nicolas Desaulles, Éric Morard, Joseph de Preux, Marcel Bayard dans le but d'informer le mieux possible la population du plateau supérieur sur tout événement lié aux infrastructures et au cadre naturel et ceci sur le long terme.
- > Un montant d'environ 70'000 CHF a été adjugé en vue de rendre plus

hermétique le sas d'accès à la piscine municipale réduisant ainsi efficacement les pertes d'énergie.

- > Le Conseil communal a nommé Madame Élisabeth Borgazzi-Mabillard en qualité de nouvelle directrice de la crèche. Celle-ci remplace Madame Valérie Dischinger dont le Conseil communal relève l'excellent travail fourni ces dernières années. Qu'elle en soit vivement remerciée.



Sur le plateau supérieur
l'information sera optimisée



La piscine municipale
bientôt dotée d'un sas de sécurité



Élisabeth Borgazzi-Mabillard
nouvelle directrice de la crèche